



Valence, le 13 juillet 2006,

François Revol

47 rue Bouffier
26000 VALENCE
TÉL. : 04.75.55.93.54
MÉL. : revol@free.fr

Ref : FR/DADVSI/RDDV/001

Attn : Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la Culture et de la Communication

Objet : Projet de loi relatif au Droit d'Auteur et aux Droits Voisins dans la Société de l'Information

Copies à : - M le Secrétaire général de l'Elysée,

- Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Président de l'UMP,

- François Hollande, Député de Corrèze, Premier Secrétaire du PS,

- François Bayrou, Député des Pyrénées-Atlantiques, Président de l'UDF,

- Christian-Marie Monnot, Médiateur de la rédaction de France 2,

Monsieur le Ministre,

En tant qu'ingénieur, soucieux de l'éthique nécessaire dans l'exercice de son métier,

En tant qu'auteur de logiciels, libres et non-libres, soucieux de conserver sa liberté d'expression,

En tant que consommateur de biens culturels, public potentiel et enfin citoyen, soucieux de la préservation de sa vie privée, et de la liberté de jouir des progrès de la technologie, et non subir les régressions que des oligopoles aux esprits étriqués lui imposent,

Vu l'article XI de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, consacrant la liberté d'expression, s'appliquant également au logiciel, oeuvre de l'esprit humain protégée donc au titre des droits d'auteurs, et malgré les tentatives avortées de directive européenne légalisant la brevetabilité du logiciel. Et bien que certains prétendent que l'industrie du logiciel doit fournir des garanties au titre de services et donc marginalisent les créateurs de Logiciels Libres se déchargeant des responsabilités, dans l'idée de faire basculer entièrement le logiciel vers le corpus de la technique pour justifier sa brevetabilité, depuis la création artistique et artisanale où il a vraiment une place, en tant qu'oeuvre de l'esprit voire même art mineur comme en témoignent par exemple les poèmes en *perl*¹ accessibles il est vrai à des initiés mais pas moins que la poésie étrangère. Le logiciel est en effet exprimé grâce à des langages plus ou moins humanisés, au même titre que la prose, et ces langages sont souvent employés en place du langage humain lorsque deux pairs veulent discuter de concepts spécifiques, comme par exemple les mathématiques. Ce projet de loi entend pourtant m'amputer de mon droit de divulgation en tant qu'auteur de logiciel, ainsi que ma liberté d'expression en interdisant la publication de logiciels sans « Méthode Technique de Protection », ou bien d'en imposer l'usage, imposant ainsi un discours d'état comme l'ont fait en leur temps certaines dictatures,

Vu la directive européenne, dite EUCD, que ce projet est censé transposer, déjà très dangereuse en elle-même, et dont une réécriture est prévue en novembre prochain, rendant caduque cette transposition,

¹ <http://history.perl.org/CHI/> -- <http://www.perlguy.com/contest.html>

Vu l'article 84 du règlement de l'Assemblée nationale¹, qui permet le retrait par le gouvernement d'un projet de loi dans son ensemble, mais nullement d'un article distinct, contrairement à votre action sur l'article premier,

Vu la RFC 1855², dite « Netiquette », léguée par les pères fondateurs de l'Internet et qui à mon sens a valeur constitutionnelle du Réseau des réseaux, référée par nombre de fournisseurs d'accès dans leurs conditions générales de vente, alors que vous niez qu'il y ait une loi sur la toile même si aucune police ne l'applique, et qui fut enfreinte par M Sarkozy de qui j'ai reçu un pourriel sur une adresse pourtant non publique,

Vu les différents formats de données normalisés par le Consortium W3³ dans le but de maintenir l'interopérabilité nécessaire et inhérente au Web, parmi lesquels ne figure nullement le format Flash, et à raison car il n'est pas entre autres⁴ utilisable par les navigateurs adaptés aux handicapés visuels, mais que vous utilisez abondamment sur le site web du ministère⁵ pour votre campagne de (dés)information, et c'est là un seul exemple des innombrables problèmes engendrés par l'absence d'interopérabilité telle que j'entend la défendre,

Vu la reconnaissance par l'UNESCO des logiciels Libres, notamment le projet GNU inscrit comme « Ami des Trésors du Monde »⁶, que vous prétendez défendre mais menacez par ailleurs dans ce texte de loi, par une interopérabilité sans définition juridique et sans moyen de mise en œuvre,

Vu les nombreux précédents répétés de violation de la vie privée par les logiciels propriétaires des entreprises mondiales du logiciel et de la culture, et surtout l'exemple emblématique de Sony, qui non seulement cache son système à l'utilisateur mais également à l'ordinateur, grâce à un « rootkit » entraînant de nombreuses failles de sécurité⁷, se permet pour cette application de contrefaire un logiciel Libre⁸, méprisant ainsi les droits d'auteur des uns pour se prévaloir de la protection des droits d'autres auteurs,

Vu la déclaration d'intention du Parti Pirate Français, dont je n'approuve pas toute la substance ni la forme, mais qui a le mérite d'obtenir une couverture médiatique bien supérieure⁹ à ce qu'ont obtenu les nombreuses organisations pourtant plus représentatives mais qui n'ont que rarement¹⁰ pu faire entendre leurs arguments pour des raisons que je me contenterai de qualifier d'obscur, et alors même qu'en janvier tous se faisaient écho de l'article « légalisant le piratage » et autres inepties médiatiques, article pourtant utile pour surseoir à la fin d'un débat écourté,

Vu le texte de la saisine du Conseil Constitutionnel par le parti socialiste, auquel se sont associés les autres partis de gauche, mais également le président de l'UDF, qui dénonce les nombreuses irrégularités procédurales ainsi que le texte sur le fond, qui a mon entier soutien et mon vœux d'une censure complète du texte,

¹ http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/reglement.asp#P798_98324

² <http://www.ccr.jussieu.fr/ccr/doc/divers/Netiquette.htm>

³ <http://www.w3.org/>

⁴ Voir également 25 raisons de ne pas utiliser Flash - <http://patrick.murris.com/articles/flash25.htm>

⁵ <http://www.culture.gouv.fr/culture/1206/>

⁶ <http://linuxfr.org/2004/01/18/15054.html>

⁷ <http://www.presence-pc.com/actualite/Sony-rootkit-12894/>

⁸ <http://www.presence-pc.com/actualite/Sony-rootkit-13055/>

⁹ Y compris une interview dans l'émission « Plein Ecran » du 23 juin sur LCI

¹⁰ Quelques minutes tout de même sur France 2 (« Complément d'Enquête » du 13 février)

Attendu que votre temps d'antenne télévisuel, à faire pâlir un présidentiable, après les tentatives de désinformation de décembre dernier, sert de faire-valoir à l'« ouverture d'esprit »¹ dont vous vous prévaliez, allant jusqu'à faire dire à Gérard Miller « Pour un ministre de droite vous êtes plutôt sympathique »², malgré vos rejets répétés du dialogue parlementaire dont ont été témoins le nombre record d'internautes ayant suivi les débats en direct à l'Assemblée nationale.

Attendu que le temps d'antenne consacré à ce texte s'est limité à la dénonciation, par des médias partisans, de la « licence globale » dont le vote avait pour but, atteint en partie, de permettre un minimum de débat face à la rigidité de votre position, mais qui a occulté les questions réelles soulevées par ce texte, qui pourtant auraient mérité un réel débat citoyen et la participation impartiale des médias,

Attendu que de toutes parts, députés et sénateurs s'insurgent des malfaçons procédurales ainsi que des problèmes de fond critiques. Alors que les grands partis refusèrent de se prononcer au risque de perdre des soutiens pour 2007, bien que M Sarkozy a usé de tout son poids –faute d'information objective j'espère– pour aggraver encore le texte grâce à l'amendement « Vivendi », après que le Président de l'Assemblée nationale tint des propos peu décents sur vous, après les quelques vétérans comme MM Paul³ et Bloche et d'autres sur tous les bancs y compris UMP, une douzaine de députés ont interpellé leur Président de groupe⁴ et dirent publiquement qu'ils voteraient contre, Bernard Carayon rejoignant l'opposition en publiant une tribune commune avec Michel Rocard dans le Figaro⁵, l'UDF dénonça le texte et prôna l'abstention⁶ pour finalement voter contre à l'Assemblée –mais aurait dû faire de même au Sénat–, c'est au tour de Nicolas Dupont-Aignan, comme d'autres candidats potentiels à la présidence, de se prononcer contre ce texte⁷,

Attendu que de nombreuses organisations également, dont près de 750 ont signé la pétition dite « eucd.info »⁸, associations de défense du logiciel Libre (FSF France, APRIL) et de son pendant dans la culture (Culture Libre, Copyleft Attitude), associations représentatives d'auteurs et d'interprètes, associations de défense des consommateurs (UFC Que Choisir, ...), mais également de nombreuses entreprises, dont 250 signataires de la pétition « eucd.info », éditrices et utilisatrices de logiciels libres, se sont prononcées de façon motivée contre ce texte,

Considérant que M le Premier Ministre, suivant certainement les indications des lobbies qui vous gouvernent également, a refusé de recevoir Richard M. Stallman, Président de la Free Software Foundation, et la pétition « eucd.info », et dont je suis l'un des 168000 signataires et qui a terminé dans le caniveau de la rue de Varenne. Vous prétendez ne pas être le « Ministre des marginaux sympathiques »⁹, mais à défaut d'être le Ministre des majorités non financées, vous êtes sans conteste le Ministre des Minorités Oligopoles. La façon dont a été reçu Bill Gates à l'Elysée en 2004 au contraire, comme un chef d'état qu'il n'est pas, certes comme philanthrope mais sans considération pour l'origine de sa fortune, et malgré la condamnation réitérée par Bruxelles de Microsoft, offre un contraste saisissant !

1 « On a Tout Essayé » du 20 juin 2006

2 « On a Tout Essayé » du 20 juin 2006

3 Son blog : <http://www.culturenumerique.net/>

4 <http://www.richardcazenave.com/?2006/06/21/166>

5 <http://www.bcarayon-ie.com/articles/230606Fig.html>

6 http://udf.org/groupe_udf_senat/communiqués_presse/communiqués2006/groupe_ucudf_220606.html

7 http://www.nda2007.fr/article.php3?id_article=348

8 <http://eucd.info/petitions/sign.html>

9 « On a Tout Essayé » du 20 juin 2006

Considérant que, en addition du terme « pirate » mal approprié –je ne vous souhaite pas d'avoir à faire à un vrai pirate–, un des amendements¹ du gouvernement lors de la première lecture employa dans l'exposé sommaire le terme « hacker » dans un contre-sens total. En effet, ce terme désigne simplement un spécialiste dans son domaine, inventif et curieux, pour qui l'accès à la connaissance est un droit inaliénable. Seule l'ignorance populaire lui donne la consonnance manichéiquement négative que vous lui donnez. Me considérant, comme beaucoup d'autres internautes avertis comme partie de la communauté des hackers, j'ai trouvé ce propos insultant, l'ignorance ne pouvant être excusée par trois années supposées de préparation par la commission.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous demander solennellement, quelque soit la décision du Conseil Constitutionnel, de ne pas signer ce texte de loi. Le renvoi en commission, la levée de l'urgence, la tenue d'une promesse de seconde lecture sont autant de mesures qui auraient montré votre intégrité lors des débats. Un rejet franc de ce texte vous permettrait de regagner un minimum d'estime auprès des internautes français, qui sont autant d'électeurs. A défaut, et après en avoir informé Monsieur le Président, je prendrai acte de votre refus et m'engagerai dans une mesure de protestation décidée alors qu'elle n'était pas encore un sport parlementaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

François Revol

¹ N° 261, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/amendements/1206/120600261.asp>